

*Loi de l'impôt sur le revenu (n° 3)*

domicile, liberté d'assemblée, liberté de parole et liberté d'association.

Il s'agit donc de droits importants. La Grande Charte contient une grave lacune, parce qu'elle ne fait pas mention des droits économiques de la personne, et l'on a fait la même chose au Canada. Par exemple, si toute personne a droit à la vie, il faut qu'elle ait, par le fait même, droit aux biens nécessaires à la vie. Autrefois, la famille pouvait produire à peu près tout pour satisfaire à ses besoins ou pouvait, par le moyen de troc, se procurer des produits qu'elle ne possédait pas. Alors, les gens qui travaillaient pouvaient espérer produire plus que ce dont ils avaient besoin, pour échanger ces surplus contre d'autres produits dont ils avaient besoin. Ceux qui, pour une raison ou une autre, ne pouvait produire les choses nécessaires à leur entretien tombaient à charge de la charité publique ou à l'association coopérative dont ils faisaient partie. Il était difficile de faire mieux à cette époque. Mais, aujourd'hui, l'économie est tout à fait différente de celle de cette époque, les occupations étant très diversifiées et bien classifiées. Certaines personnes, par exemple, passent leur vie à poser des boulons sur des châssis d'automobiles; d'autres, à mouler la même pièce de fonte 12 mois par année: c'est la production en chaîne. Évidemment, ces gens ne se nourrissent pas ni ne s'habillent avec des boulons ou des pièces de fonte, mais ils échangent la valeur de leur travail contre un salaire, contre de la monnaie qui leur permet d'acheter ce dont ils ont besoin.

Mais si l'État, par ses lois de l'impôt sur le revenu, leur supprime une certaine partie de leur argent, cela les empêche automatiquement d'acheter dans la même proportion ce dont ils ont besoin. C'est ce qu'on vit présentement. Ce n'est pas moi qui ai découvert cela, ce sont des personnes qui ont été payées par les Canadiens, en vertu d'une loi quelconque, pour étudier le problème à travers le Canada, et elles ont découvert justement ce que je viens de mentionner et ont proposé des moyens de corriger la situation.

Or, monsieur l'Orateur, la production est devenue comme une immense coopérative à laquelle chaque producteur apporte sa part, et dont le tout est placé devant les consommateurs du pays, et chacun étant invité à choisir ce qui lui convient.

Il est évident que si j'ai besoin d'un tracteur, je n'achèterai pas un cheval. Alors, il faut choisir ce dont on a besoin. C'est le libre choix. Chaque individu a le droit de choisir ce dont il a besoin.

Cette manière de produire, surtout avec l'aide de la science et de la machine, est très efficace pour fournir une plus grande production, une plus grande abondance de produits aux consommateurs. Mais encore faut-il que tous les consommateurs aient le droit de puiser à même cette abondance! Il semble donc que le temps soit venu, au Canada, de compléter la grande charte des droits de l'homme en y ajoutant une proclamation des droits économiques des citoyens, droits garantissant à chacun une part de cette abondance, et je pense bien que même le ministre des Finances est pleinement d'accord sur l'énoncé que je viens de faire, puisqu'il a déclaré dans son discours, lorsqu'il a présenté la motion qui a précédé l'étude du bill C-193, que tel était le but visé. On diffère un peu sur les moyens, mais on veut absolument atteindre le même but. Et pour atteindre ce même but, il va falloir finir par s'entendre pour adopter un moyen qui va permettre de l'atteindre le plus efficacement possible et à l'avantage du plus grand nombre possible.

Tout le monde produit au Canada; tout le monde peut produire assez de biens pour satisfaire aux besoins de tous.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Tout le monde sait que si le Canada ne produit pas actuellement assez de ces biens, il pourrait le faire immédiatement, simplement en fournissant du travail aux milliers de chômeurs, et en donnant des commandes aux industries qui ne fonctionnent actuellement qu'au ralenti.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu d'une chose: tous les députés, chaque fin de semaine, reçoivent de nombreuses demandes de toutes sortes de jeunes hommes, de jeunes filles ou de personnes plus âgées. On réclame le concours du député pour trouver un emploi. Les gens veulent absolument contribuer à la grandeur de leur pays, par leur travail, afin de produire quelque chose dont les Canadiens peuvent avoir besoin, dont l'humanité a besoin, et ils sont disponibles.

Monsieur l'Orateur, cela me choque parfois d'entendre des gens critiquer les jeunes en disant: Les jeunes n'ont pas de cœur, ils ne veulent plus travailler. Faire de telles affirmations n'a pas de sens. Pour ma part, je connais des familles nombreuses de 10, 12, 16 17 ou 18 enfants, et j'ai toujours constaté que dans ces familles nombreuses, tous les enfants cherchent du travail après avoir terminé leurs études, afin de pouvoir gagner leur vie.

Je rencontrais, en fin de semaine, des finissants de l'Université Laval, qui me demandaient si je pouvais les aider à se trouver des emplois. Ils en ont cherché, ils n'en trouvent pas. Ils sont prêts à aller à la baie James, dans le Nord, bref, n'importe où, pour servir leur pays. J'ai même communiqué avec le ministre de l'Énergie et des Mines (M. Macdonald) pour lui offrir les services de ces gens-là. Cela signifie que les jeunes Canadiens sont disponibles, qu'ils sont prêts à faire quelque chose pour le développement de leur pays, pour produire davantage afin de satisfaire aux besoins de tous.

Alors, il nous appartient à nous, les plus âgés, les responsables, de faire en sorte que nos lois permettent à ceux qui ont encore de l'initiative d'entreprendre quelque chose avec des chances de succès, afin de créer des emplois.

J'entendais cet après-midi l'honorable ministre des Finances parler de la création de 497,000 emplois. Je l'ai cru. Je le crois sur parole, mais ce n'est pas suffisant. La croissance de notre main-d'œuvre est plus rapide que cela. Il faut aller plus vite que cela afin de permettre à notre pays de changer sa manière de tenir des statistiques.

● (2130)

On compile les statistiques sur le chômage, alors que l'on devrait en compiler sur le manque de main-d'œuvre.

On devrait adopter une loi sur l'assurance-travail, plutôt que sur l'assurance-chômage—c'est toute la différence, monsieur l'Orateur,—afin de pouvoir travailler efficacement au progrès de notre pays. Je voudrais que l'on serve notre pays, que l'on continue à le développer et que de plus en plus de Canadiens aiment ce pays, trouvent des possibilités d'y vivre, et, pour cela, il va falloir procéder à des réformes très profondes de notre système financier, de notre système monétaire. Je suis convaincu que l'honorable ministre des Finances est d'accord là-dessus. Mais il est pris dans un engrenage; il est obligé de servir un système qui refuse de servir, en 1973. Voilà pourquoi nous voulons l'aider de toutes nos forces. Il peut être assuré de notre appui lorsqu'il voudra réformer notre système de financement du secteur public.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on examine les statistiques et que l'on considère que, chaque matin, avant que le soleil se lève, on est obligé de mettre la main dans nos goussets et de sortir, tous ensemble, 7 millions de dollars pour payer